

Relevé de décisions n° 07/2017

Conseil Municipal du Jeudi 21 septembre 2017 à 20 H 30

L'an deux mille dix-sept, le JEUDI 21 SEPTEMBRE le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 15 septembre 2017

Présents : M. MARTIAL, Mme HEBERT, Mme PARIS, M. PICHEREAU, Mme PALLUEL, M. HOUVET, M. COMMON, M. RODIER, M. DESGROUAS, M. GOISQUE, Mme DREANO, Mme BODIN, Mme DAVID, Mme FOURNET, Mme FERREIRA, Mme GUEGAN, M. BONNEFOND, M. ANDRE, M. VERDIER, M. PEREZ.

Absents excusés :

M. LE CALVE,
M. ROQUET,
Mme LABAN,
M. ROBIQUET,
Mme BOLLIOT,
Mme GUILLET,
M. VASSEUR,
Mme AMY.

Absent non excusé :

M. GILLOT.

Pouvoirs :

Mme GUILLET donne pouvoir à M ANDRE,
Mme AMY donne pouvoir à M. PEREZ,
Mme BOLLIOT donne pouvoir à M. PICHEREAU,
M. ROQUET donne pouvoir à M. BONNEFOND,
M. LE CALVE donne pouvoir à Mme FOURNET,
Mme LABAN donne pouvoir à M. GOISQUE,
M. VASSEUR donne pouvoir à M. RODIER,
M. ROBIQUET donne pouvoir à Mme PALLUEL.

La séance ouverte, Mme FERREIRA, a été désignée secrétaire de séance.

Désignation du blason héraldique – Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 5 voix contre,

ADOpte le choix du blason comportant les armoiries « De gueules au lion d'argent, au chef d'azur à un soleil adextré d'une étoile et senestré d'une rose, le tout d'or » et autorise la ville de Lèves à utiliser les armoiries.

Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la mise aux normes des vestiaires football – Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de mise aux normes des vestiaires football pour un classement fédéral pour un montant estimatif de 44 468 € H.T. soit 53 361,6 € TTC.

SOLLICITE à cet effet une subvention auprès de la Fédération Française de Football pour un montant de 8 894€ soit 20% du coût du projet HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous documents y afférents.

Rapport d'évaluation des charges pour l'action sociale d'intérêt communautaire – Adoption

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du rapport, à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport.

Rapport d'évaluation des charges éclairage public -Adoption

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du rapport, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des dépenses et des recettes de l'éclairage public au profit de la communauté d'agglomération Chartres métropole,

ADOpte le présent rapport.

Rapport d'évaluation des charges tourisme -Adoption-

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du rapport, à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport.

Personnel communal - fermeture de postes – Approbation -

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la fermeture des postes suivants :

- 2 postes « Agent de maîtrise » temps plein
- 1 poste « Adjoint technique principal 2 ème Classe » temps plein.

Personnel communal - Ouverture de poste centre de loisirs – Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à 15 heures, à compter du 1^{er} octobre 2017.

Personnel communal - Ouvertures et fermetures de postes suite à l'avancement de grade -Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'ouverture, au titre de l'avancement de grade, de :

- Deux postes d'Adjoint Administratif principal de 1^{ème} Classe à 35 heures
- Un poste d'Adjoint d'animation principal à 35 heures
- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à 35 heures
- Un poste d'Agent de Maîtrise Principal à 35 heures

Et la fermeture des postes suivants :

- Deux postes d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à 35 heures
- Un poste d'Adjoint d'animation à 35 heures
- Un poste d'Adjoint Technique à 35 heures
- Un poste d'Agent de Maîtrise à 35 heures

Transfert des charges en section d'investissement des travaux effectués en régie – Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert des charges en section d'investissement des travaux effectués en régie.

Convention d'occupation du domaine public avec le Football Club de Lèves - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'occupation du domaine public avec le Football Club de Lèves pour la mise à disposition d'emplacements destinés à recevoir de la publicité

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

Reconduction de la convention de partenariat avec l'association des chasseurs à l'Arc d'Eure-et-Loir pour la régulation des populations de ragondins et de rats musqués sur les étangs de Lèves - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reconduction de la convention de partenariat pour la régulation des populations de ragondins et de rats musqués sur les étangs de Lèves.

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

Convention portant constitution d'un groupement de commande avec Chartres métropole et SYNELVA pour les travaux d'aménagement de la route de Chavannes et chemin de la vallée Baron

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention portant constitution d'un groupement de commande avec Chartres Métropole et SYNELVA pour les travaux d'aménagement de la route de Chavannes et chemin de la vallée Baron,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y afférant.

Motion relative au projet d'aménagement à 2x2 voies par mise en concession de la RN 154 et de la RN 12

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REAFFIRME que le contournement Est de l'agglomération chartraine est le seul tracé envisageable dans le cadre de l'aménagement par mise en concession autoroutière des RN 154 et RN 12.

Le Maire de Lèves,

Rémi MARTIAL.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802094-20170926-RD7-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017